

PROGRAMME

Contentieux de l'assemblée générale

REF : COP-005

Le statut de la copropriété comporte des règles spécifiques relatives au contentieux des assemblées générales. Des actions en justice tendent soit à remettre en cause une assemblée générale, soit à l'annulation d'une ou plusieurs résolutions votées par l'assemblée.

Textes : Loi du 10 juillet 1965 ; Actualité jurisprudentielle.

Lien site boutique : <https://urlz.fr/hofI>

Durée

4.00 heures (0.50 jours)

Type d'action de formation

Action de formation

Objectif(s) pédagogique(s)

- Être capable de prévenir les contentieux de l'assemblée générale en copropriété

Contenu de la formation

- Les cas d'ouverture de l'action en annulation
 - Les cas d'ouverture de l'action en annulation de l'assemblée générale
 - Les cas d'ouverture de l'action en annulation des résolutions
- Les conditions de recevabilité de l'action en annulation
 - Le(s) demandeur(s) à l'action
 - Le délai pour agir
 - Le tribunal compétent
- Les conséquences du recours en annulation
 - Absence d'effet suspensif
 - La décision d'annulation
 - Les sanctions de l'abus du droit d'agir

Profils des apprenants

- Administrateurs de biens, syndic, avocats, administrateurs judiciaires, notaires, géomètres-experts, huissiers

Pré-requis

Aucun pré-requis pour cette action de formation

Organisation de la formation

Moyens pédagogiques et techniques

- Accueil des apprenants dans une salle dédiée à la formation ;

Edilaix

33 COURS DE VERDUN RECAMIER
69287 Lyon cedex 02
Email: formation@groupe-edilaix.com
Tel: +33472497911



- Documents et supports de formation à télécharger en version pdf;
- Exposés théoriques ;
- Etude de cas concrets ;
- Quiz de fin de formation.

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

Un questionnaire de type QCM sera disponible sur l'espace apprenant du participant.

Ce QCM devra être réalisé dans un délai de 8 jours après la formation et donnera lieu à la remise d'une attestation de fin de formation/attestation des acquis.

Accessibilité

Vous avez des besoins spécifiques (en matière d'accessibilité handicap, régime spécial, ou autres).

Référent handicap : Alexandra MARTIN formation@groupe-edilaix.com. (Merci de nous prévenir au moins 3 semaines avant le début de la formation).

Équipe pédagogique Edilaix

Comité pédagogique composé de :

Yves STERVINO - Président de la société Edilaix

Jean-Marc ROUX - Responsable pédagogique et directeur scientifique des éditions Edilaix

Alexandra MARTIN - Directrice de la société Edilaix et référente handicap

Julie STERVINO - Gestionnaire de formation

[Conditions générales d'inscription et de vente sur www.edilaix.com](http://www.edilaix.com)

[Livret d'accueil participant](#)